



succession demi-frère ou (et) neveux

Par **clo 33**, le **14/09/2012** à **12:06**

Je suis célibataire sans enfants.

J'ai deux frères et soeurs avec enfants.

Au remariage de notre père nous avons eu un demi-frère qui a l'age de mes neveux.

Puis-je léguer entièrement mes biens à mes neveux en laissant de côté ce jeune demi-frère déjà bien pourvu?

Si oui, par quel moyen?

MERCI

Par **youris**, le **14/09/2012** à **13:57**

bjr,

seuls les enfants sont héritiers réservataires (c'est à dire qu'ils ont droit à une part minimum) de leurs parents.

dans votre situation en l'absence de testaments ce sont vos frères et soeurs qui héritent.

si vous faites un testament, vous pouvez désigner qui vous voulez comme légataires, vos neveux ou même des étrangers.

sauf que les droits de succession sont élevés (55%).

cdt